

SOMMAIRE



Dossier spécial : Retraites



Décryptage :Les français de plus en plus pessimistes ? On a voulu savoir pourquoi.



- Agenda 2023
- Bulletin d'adhésion

Abonnement INTERACTIONS (gratuit pour nos adhérents) 10 euros pour 4 numéros à retourner à UATS Unsa (1 Place Saint Etienne- 31038 Toulouse Cedex 9)





Chères et chers collègues,

Je vous présente ici le numéro 127 d'Interaction, notre magazinephare. Actualité oblige, ce numéro est un spécial retraites, nous avons décidé de décrypter pour vous l'essentiel de la réforme, les changements qu'elle induit, ce que nous aurons à supporter dorénavant.

Cette réforme, aussi injuste qu'inacceptable n'a pas recueilli l'adhésion des français, pour preuve l'énorme élan de contestation qui s'ensuivit à son annonce.

Malgré tout, notre Gouvernement, comme à son habitude est resté sourd au mécontentement des français, imposant à grands coups de 49-3 sa Volonté!

Aussi, notre moral à nous français, est en berne. Je compte sur l'été et les vacances qui se profilent pour faire le plein de bonnes ondes, vous ressourcer auprès de ceux qui vous sont chers.

Devant les difficultés qui s'annoncent encore je ne saurai que trop vous recommander de vous rapprocher de votre syndicat, l'UATS Unsa. Ensemble, on est plus forts. Vous trouverez en fin de magazine votre bulletin d'adhésion. Il est possible également de s'abonner en ligne sur notre site www.unsa-interieur.fr

D'ores et déjà je vous souhaite, mes chers collègues, un bel été 2023 et vous donne RDV en septembre pour un nouveau numéro.



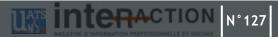
Paul AFONSO Secrétaire Général UATS Unsa



INTERACTION édité par : UATS - 1, Place Saint-Etienne - 31038 Toulouse Cedex 9 - Photo de couverture : collection personnelle, Freepik Photos : Freepik. Fondateur de la revue : Michel MIGNOTTE. Directeur de publication : Paul AFONSO. Rédactrice en chef : Magali SOUVERAIN INTERACTION : N°127 - ISSN 2110-7947 - Date de parution : juin 2023 - Dépôt légal : juin 2023 - CPPAP : 0318 S 07773

Conception/ Réalisation - Imprimerie: MEDIAPRINT Tél. 04 90 68 65 56 - Fax 04 86 85 51 24 - Email : direction@serviceprint.fr - serviceprint.fr





Retraites MANNAMAN Nous français, allons devoir

de Magali Souverain et UNSA Fonction Publique

travailler plus longtemps!

Rien n'y a fait:

ni les manifestations
dans la rue, ni la pétition
(qui a recueilli plus d'1 million de
signatures fin mars) ni les motions
de censure à l'Assemblée n'ont réussi
à faire reculer la contestée réforme des
retraites, qui a été adoptée le 20 mars. De
nombreux actifs en fin de carrière, qui se
voyaient déjà arrivés au bout de leur
carrière vont donc devoir travailler
bien plus longtemps.

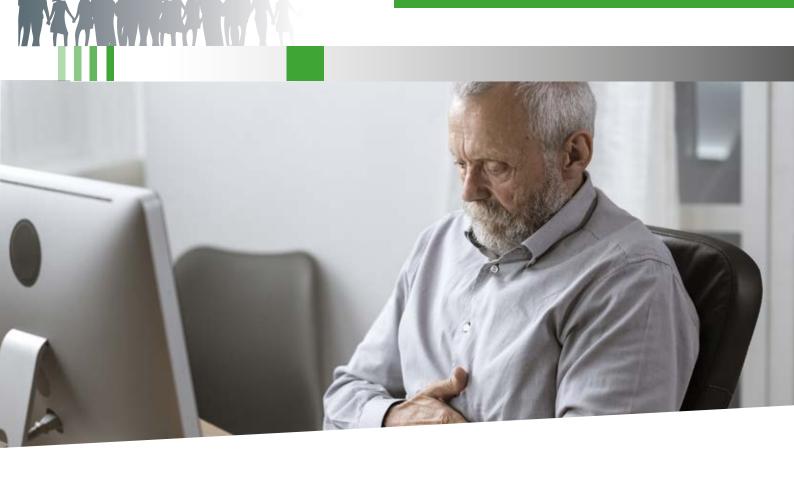
"Je devais partir fin novembre 2023... Merci Macron!" La situation de Christophe, SACN, est celle de nombreux Français, qui voient tout à coup leur départ à la retraite s'éloigner.

A grands coups d'annonces brutales, le texte annonce un report de 62 à 64 ans l'âge de départ à la retraite, et accélère l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans pour une retraite à taux plein.

Toutefois, la situation est bien pire : 64 sera l'âge requis pour percevoir une retraite minimum. La plupart devront continuer jusqu'à 67 voire 70 ans pour obtenir leur retraite à taux plein. Encore une fois les femmes sont les grandes perdantes de cette réforme, pourtant annoncée bien en amont dans la campagne de Macron. (vérifiez votre âge de départ réel sur ENSAP.FR)

Un coup particulièrement dur pour tous les travailleurs seniors en fin de carrière, qui se pensaient proches de la ligne d'arrivée.





"Je devais partir au 1er septembre 2023. Avec la réforme je devrai faire un an de plus, et partir au 1er septembre 2024. C'est démoralisant", nous écrit Bernard, qui a commencé à travailler avant 20 ans.

Hugues, 61 ans cette année, est adjoint "A six mois du départ prévu le 1er octobre, reprendre six mois supplémentaires, c'est lamentable! Je le vis très mal. Dorénavant, c'est service minimum de ma part", confie-t-il.

Alice quant à elle accuse : "Née en 1968 je prends deux ans de plein fouet. Je suis écœurée, fatiguée, démoralisée. Ces gens qui nous gouvernent sont complètement déconnectés de la réalité. Pour eux rien ne va changer".

Beaucoup nous font part de leur désarroi : "au départ, la retraite était à 60 ans. Elle est passée à 62 ans, maintenant 64...C'est usant, cette sensation d'approcher de la retraite et de la voir s'échapper continuellement".

L'idée d'une injustice revient régulièrement chez les followers ayant répondu à notre appel à témoignages sur les réseaux. Comme chez Jacqueline, 58 ans, qui doit revoir ses plans pour les prochaines années : "J'ai commencé à travailler alors que je n'avais pas 18 ans. J'aurais aimé prendre ma retraite à 62 ans pour profiter de mes petits enfants. Je n'en peux plus, aussi ce sera arrêt maladie sur arrêt maladie, je suis tellement dégoûtée."

Côté privé, la réforme des retraites pose aussi problème aux seniors au chômage, arrivant en fin de droits, comme Marie, née en janvier 1962. "Je devais prendre ma retraite le 1er février 2024. Je serai en fin de droits chômage fin septembre 2023, je devais donc tenir 4 mois sans revenus... J'avais mis de côté ce qu'il fallait, maintenant je dois prévoir six mois de plus. Je vais devoir retrouver un emploi et ce n'est pas gagné, cela m'inquiète beaucoup, ça me mine", raconte-t-elle

Eric confirme : "59 ans, au chômage, j'en suis à plus de 150 candidatures malgré une reconversion et rien... J'aimerais bien travailler, mais on n'embauche pas les vieux. S'il n'y avait qu'à traverser la route, ça se saurait", témoigne-t-il.

Retraites

■ "DEUX ANS DE PLUS, ÇA FAIT TRÈS MAL"

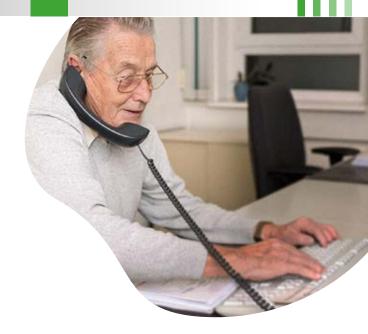
"Fonctionnaire, mon salaire sans les primes est très modeste et de ce fait, le montant retenu pour le calcul de ma retraite l'est aussi, la décote n'était déjà pas envisageable. Deux ans de plus, ça fait très mal", confie Jean-Pierre. Même discours du côté de Michel : "Comment vivre avec 1200€ en ayant un loyer de 650€, avec le gaz, l'électricité etc ? On est pris au piège, il faut retirer cette réforme et augmenter les salaires." Un vœu pieu, alors que le gouvernement n'a jusqu'ici pas cédé malgré la colère de la rue. Emmanuel Macron fidèle à lui même s'est arc-bouté sur son orgueil, et souhaité l'entrée en vigueur de la réforme"d'ici la fin de l'année".

AVEC UNSA FONCTION PUBLIQUE

Ils disent : "les femmes seront un peu pénalisées par le report de l'âge légal" VRAI. Et c'est Franck Riester, ministre des Relations avec le Parlement qui l'assure (23 janvier sur LCP). Si même le gouvernement le dit, autant le croire...

Il est cependant encore en dessous de la réalité. Quelques compléments pour étayer les propos du ministre :

- En 2020, les pensions des femmes étaient inférieures à celles des hommes de 40 %. Malgré les demandes de l'UNSA, le chantier de l'égalité salariale femmes/hommes n'a jamais été ouvert à l'occasion des différentes consultations. Pourtant, c'est bien ce qu'il faudrait faire : l'INSEE chiffrait l'écart entre salaires des hommes et des femmes à 22 % en 2019.
- La pension minimale serait de 1200 € brut, pour une carrière complète au SMIC. Dit autrement, il faudra avoir connu 43 ans sans aucune interruption et jamais à temps partiel pour bénéficier de cette pension minimale. Les femmes ont souvent des carrières plus hachées, moins continues que les hommes. Et elles devront quand même travailler 2 ans de plus.
- Certaines, effectivement, percevront les



1200 € si elles remplissent les conditions exigées. Ce qui équivaut à une centaine d'euros supplémentaire par rapport à une carrière complète au SMIC aujourd'hui. Encore heureux que travailler 2 ans de plus apportent un peu de pension supplémentaire...

L'étude d'impact du projet de loi montre que les femmes seront plus touchées que les hommes par le report de l'âge légal de départ. En effet, elles devront travailler en moyenne 7 mois de plus contre seulement 5 mois pour les hommes.

Dans le détail, pour certaines générations, comme celle de 1980 par exemple, les femmes devront partir en moyenne 8 mois plus tard, contre 4 pour les hommes.

Cela s'explique en raison d'un nombre conséquent de femmes qui pouvaient partir dès 62 ans à taux plein grâce aux trimestres acquis lors de la naissance de leurs enfants et qui devront désormais attendre l'âge légal, soit deux ans de plus, pour partir à la retraite A taux minimum.



Projection ENSAP des montants retraite d'une femme née en 1971 et entrée dans l'administration le 16 décembre 1991



DÉPART À 70 ANS



Retraites MANAMAN

ILS DISENT : IL " N'Y A PAS DE PERDANTS"

FAUX. Ce sont les propos tenus par O. Dussopt dans le JDD du 22 janvier. Et si on regardait de près...

Pour la génération 1966, par exemple, un personne ayant commencé à travailler à 20 ans, pouvait espérer partir avec une retraite complète à 62 ans et un trimestre. Elle pouvait même envisager d'aller au-delà de quelques trimestres supplémentaires (par exemple 63,5 ans) pour bénéficier d'une surcote et améliorer ainsi sa pension. Avec la réforme, les choses changent. Le départ est impossible avant 63,5 ans et 43 années de durée de cotisation seront exigées. Cette personne aura cotisé alors 43,5 ans, elle partira sans décote certes mais aussi sans surcote.

Pour la génération 1968, une durée requise de 172 trimestres (projet de loi gouvernemental) au lieu de 169 (actuel système) induit automatiquement une baisse de 1,8% de la pension en cas de carrière incomplète.

ILS DISENT : "CETTE RÉFORME EST FAITE POUR CEUX QUI TRIMENT "

BOF. Certes ce sont les propos tenus par G. Attal, le 22 janvier dans le Parisien. Mais cela ne suffit pas à le prouver...

Déjà aujourd'hui, les ouvriers ont une espérance de vie inférieure au reste de la population. Selon l'INSEE, les cadres vivent en moyenne 6 ans de plus que les ouvriers. Cela s'explique par le fait que les ouvriers travaillent plus souvent de nuit et occupent des métiers plus pénibles physiquement et plus usants.

Grâce au "dispositif des carrières longues" les travailleurs ont la possibilité de partir 2 ans avant l'âge légal soit à 60 ans.

Cela reste imparfait dans le système actuel, mais la réforme aggrave encore la situation de ces travailleurs.

En effet, ce dispositif est maintenu. Ainsi quelqu'un qui a commencé à travailler avant 20 ans, pourra partir 2 ans avant. Mais deux ans avant, c'est quand même 2 ans de plus... Aggravant encore les inégalités d'espérance de vie entre ouvriers et cadres.

ILS DISENT : "NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE EST EN PÉRIL "

FAUX. Les éléments de langage sont connus : « Le système est déséquilibré », « L'enjeu de cette réforme, c'est de sauver notre système par répartition », « Un trou (immense) de 12 milliards d'euros. ». Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a effectivement évoqué, dans un des scénarios envisagés, un possible déficit de 12 milliards d'euros en 2027.

Pour rappel, le budget des retraites s'élève à 320 milliards d'euros, ces hypothétiques 12 milliards d'euros manquants à l'horizon 2027 représentent qu'un déficit de 3,7%. Par ailleurs, le COR indique aussi dans son rapport qu'ils pourraient finir par se résorber avec le temps.

On peut parier que le ministre de l'Économie et des Finances serait heureux d'annoncer un déficit budgétaire de la France à cette hauteur. Il est en 2022 de 5 %, on ne l'a pas entendu appeler au feu et pronostiquer la ruine de la France.

Deux poids, deux mesures?

ILS DISENT : "IL N'Y A PAS D'AUTRES SOLUTIONS QUE DE TRAVAILLER PLUS "

FAUX. Pour maintenir l'équilibre du système, d'autres solutions existent. L'UNSA en a développé quelques unes : Le taux d'emploi des seniors est un des axes sur lequel on devrait être plus incitatif.

En effet, une augmentation de 10 % du taux d'emploi des seniors (53,8 % en 2020 contre 60,2 % dans la zone euro) résoudrait les problèmes de financement. La définition d'un index et la création d'un fond spécifique financé par les entreprises





© Dessin de Vincent L'épée parue dans l'express, Neuchâtel

restent insuffisantes. Mais aucune mesure un peu contraignante ne s'impose aux entreprises... Il faudrait aussi faire le tri dans les allégements ou suppressions de cotisations qui existent actuellement pour les entreprises. Il y a de bons et de mauvais allégements (ceux qui ne créent ni investissement, ni emplois). On ne peut pas continuer à faire les poches de la protection sociale des salariés puis leur demander de travailler plus longtemps pour compenser! Par exemple, exonération de charges sociales sur les heures supplémentaires = 2 milliards en moins pour la sécu.

Enfin, si cela s'avérait nécessaire pour finir d'équilibrer le système durant quelques années, l'UNSA est ouverte à une hausse modérée des cotisations patronales et salariales. Compte tenu des faibles sommes en jeu, cela ne représenterait que quelques euros par mois pour chaque salarié, on peut parier que les salariés préféreront payer un peu plus plutôt que travailler deux ans de plus.

ILS DISENT : " ON VIT PLUS LONGTEMPS DONC IL FAUT TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS "

FAUX. L'espérance de vie a effectivement progressé ces dernières décennies, néanmoins, si on prend en compte l'espérance de vie en bonne santé, les résultats sont beaucoup plus contrastés.

À la naissance, les femmes peuvent espérer vivre 65,9 ans sans incapacité et 77,9 ans sans incapacité sévère ; les hommes, 64,4 ans sans incapacité et 73,8 ans sans incapacité sévère (DREES, 2021).

Par ailleurs, ces chiffres ne montrent pas les inégalités sociales importantes en matière d'espérance de vie.

Les ouvriers ont une espérance de vie plus courte, et au sein de cette espérance de vie plus courte,

Retraites MANAMAN

ils ont également plus d'années à vivre avec des incapacités. De plus, les 5 % les plus pauvres meurent en moyenne treize ans plus tôt que les 5 % les plus aisés (Ined, 2018).

En 2019, 104 300 personnes sont parties en retraite pour inaptitude soit 17% des départs (IGAS 2022).

ILS DISENT : " LES FRANÇAIS PARTENT TROP TÔT À LA RETRAITE "

FAUX. Les efforts des assurés sociaux pour maintenir notre système de retraite ont déjà été faits. L'âge moyen de départ en retraite est passé de 60,5 ans à plus de 63 ans en 2021, du fait des nombreuses réformes précédentes. Il est aussi faux de dire que les Français passent plus de temps à la retraite qu'auparavant. Si la génération « 1950 » pouvait s'attendre à près de 26 années de retraite, celle de 1955 est moins chanceuse, avec une espérance de retraite de 24 années.

ILS DISENT: " AVEC LA RÉFORME, 4 FRANÇAIS SUR 10 PARTIRONT AVANT 64 ANS "

PUBLICITÉ MENSONGÈRE. Certes, certains ne partiront pas à 64 ans, mais ils devront quand même travailler plus longtemps qu'aujourd'hui. Avec la réforme, 6 Français sur 10 travailleront jusqu'à 64 ans et perdront deux ans de liberté de choix. Pour les autres, c'est "mieux que si c'était pire".

ILS DISENT : " DANS LES AUTRES PAYS EUROPÉENS ON TRAVAILLE PLUS LONGTEMPS "

VRAI mais... Les tenants du recul de l'âge du départ en retraite mettent souvent en avant les exemples allemand, italien ou espagnol, parmi d'autres, affirmant que la France serait la seule à maintenir 62 ans comme âge légal. Ne retenir que ce critère d'âge montre une vision très partielle et très partiale de la réalité des systèmes de retraite dans les pays voisins.

Attention, comparaison n'est pas raison : « la comparaison des systèmes de retraite est un exercice délicat et doit être effectuée avec prudence. (...) les paramètres décrits peuvent renvoyer à des réalités différentes sous couvert de termes identiques (âge, durée d'assurance, taux plein, etc.) ». (Rapport du Cor, 2020).

Ainsi, les systèmes sont peu comparables, car « en France, l'âge mis en avant est l'âge légal, en dessous duquel on n'a pas le droit de partir, alors que dans les autres pays, c'est l'âge où on peut partir à taux plein ». (Henri Sterdyniak, OFCE).

De plus, l'espérance de vie sans incapacité des femmes françaises est inférieure de 6 mois à la moyenne européenne et celle des hommes de 9 mois. La France se situe seulement en 9ème position dans l'UE concernant l'espérance de vie sans incapacité à la naissance. Concernant les espérances de vie à la naissance, la France se situe à la 2ème position de l'UE pour les femmes, mais seulement à la 9ème pour les hommes.

ILS NE DISENT PAS : "LA RÉFORME PROPOSÉE EST INJUSTE ET INEFFICACE "

Et pourtant ils devraient... Les enjeux prioritaires d'une réforme des retraites juste et efficace devraient être d'augmenter les minimas de pensions, d'agir pour l'égalité hommes/femmes, de rendre systématique un rendez-vous « retraites » pour tous les salariés employés à temps partiel dès 40 ans, d'améliorer l'emploi des seniors, de mieux prévenir l'usure professionnelle et tenir compte de la pénibilité afin d'avoir une retraite en bonne santé.

En ce qui concerne le financement du système, l'UNSA considère qu'une mesure d'âge entraînerait des économies sur les retraites, mais induirait des dépenses supplémentaires de chômage et d'invalidité.

C'est une proposition dogmatique qui aggraverait les inégalités sans pour autant améliorer le système de retraite en France.



La priorité doit donc aller vers le maintien en emploi des seniors avant 62 ans et, si nécessaire, une hausse des cotisations patronales et salariales. Quelques euros par mois suffiraient...

POUR EN SAVOIR PLUS

Les primes sont-elles prises en compte pour la retraite des agents publics ?

Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Vos primes sont prises en compte uniquement pour votre retraite complémentaire.

En tant que fonctionnaire, vous bénéficiez de 2 pensions de retraite :

- Une retraite de base du SRE si vous êtes fonctionnaire d'État ou de la CNRACL si vous êtes fonctionnaire territorial ou hospitalier.
- Une retraite complémentaire du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

Vos primes servent de base de cotisation à la RAFP dans la limite de 20 % du montant de votre traitement indiciaire.

Cela veut dire, par exemple, que si votre traitement indiciaire brut est de 21 600 € par an (1 800 € par mois) et le montant de vos primes de 5 400 € brut par an (450 € par mois), vous ne cotisez à la RAFP que sur 4 320 € par an (360 € par mois), c'est-à-dire 20 % de 21 600 €.

Le montant différentiel de primes (5 400 € - 4 320 € = 1 080 €) ne donne lieu à aucune cotisation et n'est pas pris en compte pour la retraite.

La RAFP est un régime de retraite par points, c'est-à-dire que vos cotisations sont converties en points retraite.

À votre départ en retraite, ces points retraite sont reconvertis en un montant de pension.

Rappel:

Vos cotisations au SRE ou à la CNRACL sont calculées sur la base de votre traitement indiciaire et de votre nouvelle bonification indiciaire (NBI) si vous percevez ce complément de rémunération. Votre retraite est calculée sur la base du traitement indiciaire perçu pendant au moins 6 mois avant votre départ en retraite. Et les périodes de perception de la NBI ouvrent droit à un supplément de pension.

Concernant les contractuels, Vous cotisez à la retraite à l'Assurance retraite de la Sécurité sociale (comme un salarié du secteur privé) sur tous les éléments composant votre rémunération.

Donc vos primes sont prises en compte pour déterminer votre assiette de cotisation.

Et, à votre départ en retraite, votre pension de retraite est calculée sur la base de la moyenne des salaires bruts des 25 années les plus avantageuses de votre carrière.

Pour déterminer les salaires bruts annuels les plus élevés, tous les éléments de rémunération sont pris en compte.

Vous cotisez également à la retraite complémentaire de l'Ircantec. Là encore, tous les éléments composant votre rémunération sont pris en compte pour déterminer votre assiette de cotisation.

L'Ircantec est un régime de retraite par points, c'està-dire que vos cotisations sont converties en points retraite.

À votre départ en retraite, ces points retraite sont reconvertis en un montant de pension.

Ainsi, vos primes sont prises en compte pour le calcul de votre retraite de base de la Sécurité sociale et pour le calcul de votre retraite complémentaire de l'Ircantec.





Les Français de plus en plus pessimistes ? On a voulu savoir pourquoi

Sondage après sondage, enquête après enquête, nous sommes parmi les plus pessimistes d'Europe. Un moral en berne qui s'explique par le contexte de la guerre en Ukraine, l'inflation forte qui pèse sur le budget des ménages mais aussi par la réforme des retraites qui inquiète.

La réforme des retraites, aussi injuste qu'impopulaire a non seulement fait effondrer la côte de M . Macron, mais également le moral des français ; à l'heure où la guerre en Ukraine s'est installée depuis plus d'un an au 24 février ; à l'heure où la crise énergétique perdure et l'inflation reste forte, les Français sombrent de plus en plus dans le pessimisme.

« La réforme des retraites casse le moral économique des Français : il est deux fois inférieur à celui de leurs voisins Européens », indique le Baromètre de l'économie Odoxa du mois de février, réalisé pour AGIPI, Challenges et BFM Business et publié le 1er février. Il atteint son plus bas niveau depuis deux ans avec 79 % de « défiants » en l'avenir.

Cela situe la France à la dernière place en Europe : 21 % de confiance en l'avenir en France contre 38 % en moyenne dans les quatre autres grands pays voisins (dont 40 % en Italie).





MECOEUREMENT, TRISTESSE, COLÈRE

« Et ce pessimisme risque de ne pas s'arrêter là car les prévisions des Français pour l'année 2023 sont catastrophiques : 72 % anticipent une année de plus grandes difficultés économiques que l'an dernier, soit 7 points de plus qu'en mai 2022 en pleine explosion de l'inflation. C'est vraisemblablement la réforme des retraites qui plombe notre indice de moral économique : les deux-tiers des Français qui pensent que cette réforme aura un effet sur notre économie pensent que cet effet sera négatif plutôt que bénéfique », explique Gaël Sliman, président d'Odoxa.

Les Français sont pessimistes tant pour le pays que pour eux-mêmes. « Pour le pays dans son ensemble, 50 % des Français pensent que l'année 2023 sera moins bonne que 2022, 33 % ni meilleure ni moins bonne et 8 % meilleure. Pour eux-mêmes à titre personnel, 38 pensent que cette nouvelle année sera ni meilleure ni moins bonne 34 moins bonne et 16 meilleure », constatait début janvier un sondage Elabe. En ce début d'année 2023 les mots qui décrivent le mieux l'état d'esprit des Français sont très négatifs : la lassitude à 52 % (+7 % depuis novembre 2022 et +21 % depuis octobre 2021), la colère à 42 % (+11 % et +18 %), la tristesse à 37 % (+3 % et +10 %) la nostalgie à 36 % (-6 % et - 14 %) et la peur à 36 % (+10 % et +17 %).

En parallèle, les Français ressentent moins de confiance (21 %, – 8 % depuis novembre 2022 et – 12 % depuis octobre 2021), moins de sérénité (19 %, – 9 % et – 14 %), moins de satisfaction (16 %, – 11 % et – 18 %). « Ainsi, ces évolutions s'inscrivent dans une dégradation globale et constante de l'état d'esprit des Français depuis octobre 2021 », indique Elabe. « Dans le détail, on observe que la peur et la colère sont fortement corrélées au niveau de pouvoir d'achat, elles sont ressenties par la moitié des Français les plus précaires financièrement contre seulement par un quart à un tiers de ceux qui ont la capacité d'éparquer en fin de mois. »

La colère face à la baisse du pouvoir d'achat, la peur du déclassement irrigue la société française depuis fin 2021 alors que la sortie du Covid-19 laissait espérer un retour au « monde d'avant ».

Ce n'est plus de mise. Selon l'Observatoire des vulnérabilités du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), dont la 3e édition a été publiée en décembre, « 41 % des Français se sentent plutôt ou tout à fait vulnérables (+10 points en un an) en lien avec la hausse des prix (notamment de l'énergie). Un sentiment qui progresse dans toutes les catégories de la population, mais plus particulièrement chez les jeunes, les classes moyennes inférieures, les foyers précaires. »

Les classes moyennes inférieures se sentent beaucoup plus vulnérables cette année, selon l'Observatoire. En lien avec la réduction des déplacements, l'Observatoire pointe « un sentiment de relégation territoriale (46 %, +11 points par rapport à janvier 2022), de solitude (29 %, +9) et une peur de basculer dans la pauvreté (26 %, +7) qui progressent.»

Ces éléments expliquent le désastre ressenti par les Français d'après l'Insee.





Calendriers de paye **et scolaire**

| | zone A Académies : Besancon, Bordeaux, | zone B Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, | zone C Académies : | CALENDRIE PAYE DÉCEM À JANVIEI |
|------------------------------|--|---|--|--------------------------------------|
| | Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, | Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, | Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles | Décembre 2022 |
| | Poitiers | Rennes, Rouen, Strasbourg | | Janvier 2023 |
| V4.0.4.V.050.DE.DD.V.T51.4D0 | Fin des cours : Samedi 8 avril 2023 | Fin des cours : Samedi 15 avril 2023 | Fin des cours : Samedi 22 avril 2023 | Février 2023 |
| VACANCES DE PRINTEMPS | Reprise des cours | Reprise des cours Lundi 2 mai 2023 | Reprise des cours Mardi 9 mai 2023 | Mars 2023 |
| | | F. 1 | | Avril 2023 |
| VACANCES D'ÉTÉ | | Fin des cours : Samedi 8 juillet 2023 | | Mai 2023 |
| | | | | Juin 2023 |
| RENTRÉE DES ÉLÈVES | | Lundi 4 septembre 2023 | | Juillet 2023 |
| | | Août 2023 | | |
| ACANCES DE LA TOUSSAINT | | Septembre 2023 | | |
| | | Octobre 2023 | | |
| | | Novembre 2023 | | |
| | | - 1 | | Décembre 2023 |
| VACANCES DE NOËL | | Fin des cours : Samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours Lundi 8 janvier 2024 | | Janvier 2024 |
| | | | | |

| CALENDRIER DE LA PAYE DÉCEMBRE 2022 À JANVIER 2024 | | |
|--|----|--|
| Décembre 2022 | 21 | |
| Janvier 2023 | 27 | |
| Février 2023 | 24 | |
| Mars 2023 | 29 | |
| Avril 2023 | 26 | |
| Mai 2023 | 26 | |
| Juin 2023 | 28 | |
| Juillet 2023 | 27 | |
| Août 2023 | 29 | |
| Septembre 2023 | 27 | |
| Octobre 2023 | 27 | |
| Novembre 2023 | 28 | |
| Décembre 2023 | 20 | |
| Janvier 2024 | 29 | |





Personnel

BULLETIN D'ADH

NOTRE FORCE, C'EST VOUS! ADHÉREZ À L'UATS UNSA

Site internet : www.unsa-interieur.fr - Courriel : bureaunational@unsa-interieur.fr



Nom:....

■ NOUVELLE ADHÉSION

Professionnel

Votre grade:



| Ville : | Mt annuel | | | Indice majoré/Groupe : Votre périmètre : Centrale Police Préfecture / sous préf. Préfecture de police Juridictions adm. Gendarmerie | | |
|--------------------------|---|---|---|---|--|--|
| Ville : Mt trim. | Mt annuel | | | Centrale Police Préfecture / sous préf. Préfecture de police Juridictions adm. | | |
| Ville : Mt trim. | Mt annuel | | | Police Préfecture / sous préf. Préfecture de police Juridictions adm. | | |
| Ville : Mt trim. | Mt annuel | | | ☐ Préfecture / sous préf. ☐ Préfecture de police ☐ Juridictions adm. | | |
| Mt trim. | Mt annuel | | | ☐ Préfecture / sous préf. ☐ Préfecture de police ☐ Juridictions adm. | | |
| Mt trim. | Mt annuel | | | Préfecture de police Juridictions adm. | | |
| Mt trim. | Mt annuel | | | ☐ Juridictions adm. | | |
| Mt trim. | Mt annuel | | | 4 | | |
| | | Mt -66 % | | Gendarmerie | | |
| | | Mt -66 % | | - Gendamiene | | |
| 17,50 € | 70.00 € | 23.80 € | MONTANT | ☐ SMA | | |
| 18,75 € | 70,00 € 75,00 € | 25,50 € | MONTANT APRÈS DÉDUCTION D'IMPÔTS | ☐ LADOM | | |
| | | 27,20 € | | Retraité | | |
| 20,00 € | 80,00 € | | | | | |
| | | - | | Autres (précisez) | | |
| | | | | Affectation professionnelle : | | |
| | , | - | | | | |
| | | | | | | |
| | 114,50 € | 38,93 € | | Code Postal : | | |
| ,- | 123,00 € | 41,82 € | | Ville : | | |
| 32,75 € | 131,00 € | 44,54 € | | | | |
| 34,75 € | 139,00 € | 47,26 € | | N° tél. pro. : | | |
| 36,75 € | 147,00 € | 49,98 € | | Nom do votro dáláguá(o) : | | |
| 38,88 € | 155,50 € | 52,87 € | | Nom de votre délégué(e) : | | |
| 41,50€ | 166,00 € | 56,44 € | | | | |
| 9,50 € | 39,00 € | 13,26 € | | | | |
| | 5,50 € | 1,87 € | | RAPPEL: | | |
| = Salaire net /4,6860 | | | | 66% du montant de votre cotis en déduction ou crédit d'impô | | |
| | 21,63 € 23,00 € 24,63 € 26,38 € 28,63 € 30,75 € 32,75 € 34,75 € 36,75 € 38,88 € 41,50€ 9,50 € | 21,63 € 86,50 € 23,00 € 92,00 € 24,63 € 98,50 € 26,38 € 105,50 € 28,63 € 114,50 € 30,75 € 123,00 € 32,75 € 131,00 € 34,75 € 139,00 € 36,75 € 147,00 € 38,88 € 155,50 € 41,50 € 166,00 € 9,50 € 5,50 € | 21,63 € 86,50 € 29,41 € 23,00 € 92,00 € 31,28 € 24,63 € 98,50 € 33,49 € 26,38 € 105,50 € 35,87 € 28,63 € 114,50 € 38,93 € 30,75 € 123,00 € 41,82 € 32,75 € 131,00 € 44,54 € 34,75 € 139,00 € 47,26 € 36,75 € 147,00 € 49,98 € 38,88 € 155,50 € 52,87 € 41,50 € 166,00 € 56,44 € 9,50 € 39,00 € 13,26 € $= -8$ \$\text{Salaire net}\$ \text{/4,6860} | 21,63 € 86,50 € 29,41 € 23,00 € 92,00 € 31,28 € 24,63 € 98,50 € 33,49 € 26,38 € 105,50 € 35,87 € 28,63 € 114,50 € 38,93 € 30,75 € 123,00 € 41,82 € 32,75 € 131,00 € 44,54 € 34,75 € 139,00 € 47,26 € 36,75 € 147,00 € 49,98 € 38,88 € 155,50 € 52,87 € 41,50 € 166,00 € 56,44 € 9,50 € 39,00 € 13,26 € 5,50 € 1,87 € $= \text{Salaire net}$ | | |

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA: à compléter en lettres majuscules En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'UATS Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UATS Unsa. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

■ FACILITE DE PAIEMENT - 4 prélèvements trimestriels

| ORGANISME CRÉA | CIER UATS Unsa 1 Place St-Etienne 31038 TOULOUSE CEDEX 9 |
|----------------|--|
| TITULAIRE DU C | MPTE |
| Nom : | Prénom : |
| CP : | Ville: |

■ PAIEMENT en 1 fois par chèque

OU AU BUREAU NATIONAL DE L'UATS UNSA :

1 PLACE ST-ETIENNE - 31038 TOULOUSE CEDEX 9

05 61 12 83 83

| DESIGN | ATION DU COMPTE A DEBITER |
|--------|---|
| IBAN | |
| | |
| BIC | |
| | Joindre obligatoirement un RIB (avec IBAN et BIC) |
| le | signature : |

Cotisation annuelle non remboursable,

même en cas de résiliation, conformément aux statuts

N° d'ICS FR 49 ZZZ 641656





Editeur spécialisé dans l'impression DES AGENDAS, ET CALENDRIERS

1. IMPRIMERIE OFFSET

Nous vous proposons l'impression offset de tous vos supports, de la carte de visite au grand format, ainsi que les finitions (pelliculage, vemis sélectif, dorure, etc..) et façonnages (pliage, dos carré collé, etc..)

2. IMPRIMERIE NUMÉRIQUE

pour répondre à la quasi totalité de vos procarton, plexy, aluminium, etc..)

3. ATELIER GRAPHIQUE

Notre parc machine est à votre disposition Afin de vous proposer un service de qualité, nous mettons à votre disposition notre atelier jets d'impression numérique, sur tous types graphique, pour la création complète de votre de supports (pvc, bāche, forex, akylux, bois, support de communication ou pour que nos graphistes vérifient l'intégralité vos fichiers.

ZAC St Martin - 23, rue Benjamin Franklin - 84120 PERTUIS tel. 04 90 68 65 56 - Fax 04 86 85 51 24 - direction@serviceprint.fr